

Efforts déployés
par la Croix-Rouge allemande
dans la République fédérale d'Allemagne
en vue de la ratification
des Protocoles additionnels

par **Andreas von Block-Schlesier**

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne attache une importance prééminente à la diffusion du droit international humanitaire. L'intérêt particulier avec lequel elle a accueilli les résultats de la Conférence diplomatique, qui a permis d'élaborer les quatre Conventions de Genève en 1949, s'explique bien entendu par la situation dans laquelle se trouvait l'Allemagne d'après-guerre, qui était alors un pays occupé, ainsi que par les millions de prisonniers de guerre et de disparus que l'on comptait à cette époque. Après la reconstitution de la Croix-Rouge allemande en 1950 et 1959, en République fédérale d'Allemagne et dans la République démocratique allemande, respectivement, l'intérêt porté à ces questions dans les deux pays s'est encore accru. Les experts en droit international de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne (CRA) et notamment l'ancien président, M. Walter Bargatzky, et l'ancien secrétaire général, Dr. Anton Schlögel, ont, non seulement, donné une impulsion déterminante au déroulement des Conférences internationales de la Croix-Rouge qui ont précédé la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, mais ont également participé de façon intensive à la Conférence diplomatique entre 1974 et 1977 et aidé de leurs conseils la délégation de la République fédérale d'Allemagne, laquelle a pris part

activement à tous les travaux. Au cours de la Conférence diplomatique, la CRA a mis sur pied un groupe de travail composé d'éminents experts en matière de recherche et d'enseignement et de membres du gouvernement, qui d'ailleurs existe toujours. Des spécialistes du CICR ont également informé de temps à autre ce groupe de travail sur certains sujets. Immédiatement après la signature des Protocoles additionnels de 1977, le président de la CRA dans la République fédérale d'Allemagne, qui était alors M. Walter Bargatzky, avait lancé un appel pressant au gouvernement de la République fédérale d'Allemagne pour que la ratification des Protocoles suive d'aussi près que possible leur signature. La CRA savait pertinemment que, comme cela avait déjà été le cas pour les Conventions de Genève, la ratification des Protocoles prendrait un certain temps car elle exigeait une décision de dimension politique. En 1982, alors qu'il arrivait au terme de son mandat, le président de la CRA a réitéré ses appels de façon de plus en plus pressante et, en 1983, lorsque, à l'occasion du Conseil des Délégués de la Croix-Rouge internationale, il reçut à Genève la Médaille Henry-Dunant, il a, dans un discours enflammé, prononcé devant les représentants réunis de la Croix-Rouge internationale, exhorté tous les Etats à ratifier les Protocoles additionnels et, dans une phase ultérieure, à bannir les armes de destruction massive.

Son successeur à la présidence de la CRA, Botho Prinz zu Sayn-Wittgenstein, a consolidé l'engagement de la Société nationale en prenant toute une série d'initiatives qui, dans l'histoire de la CRA — et même dans celle de la Croix-Rouge internationale — restent sans précédent. Il a en effet, le 26 mai 1983, envoyé une note d'information sur le contenu des Protocoles additionnels à tous les députés allemands, chefs de file des partis politiques, représentants du gouvernement et autres forces politiques que compte le pays (église, syndicats, etc.). Dans un document annexe, il expliquait l'importance que revêtent de tels accords pour la protection de la population civile — surtout dans la région d'Europe centrale — et soulignait la nécessité de développer et de consolider les principes humanitaires fondamentaux.

Cette initiative a suscité des réactions positives au plus haut échelon, mais n'a toutefois pas permis d'obtenir la ratification des Protocoles. C'est la raison pour laquelle le président de la Croix-Rouge allemande décida d'envoyer une nouvelle note à ces mêmes groupes de personnes, le 14 mars 1985, dans laquelle il indiquait que l'engagement souscrit par la CRA en faveur de la ratification des Protocoles additionnels ne constituait nullement une atteinte aux principes de la Croix-Rouge, même si la teneur de ces Protocoles peut, au plan politique, faire l'objet de controverses. La Croix-Rouge allemande estime qu'il est de son devoir de prêcher pour une plus grande humanité, quels que soient les désagréments causés aux hom-

mes politiques. Cette intervention a été suivie d'une séance d'information organisée en mars 1985 à l'intention des députés du Parlement allemand, séance au cours de laquelle le professeur Ipsen a analysé l'incidence qu'aurait sur le droit international la déclaration que la République fédérale d'Allemagne se proposait de faire à l'occasion de la ratification du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève.

Le président de la CRA a également profité d'une réunion du groupe parlementaire du SPD (Sozialdemokratische Partei Deutschlands), qui s'est tenue en septembre 1985, pour demander à nouveau à ce que l'on procède à la ratification.

La Croix-Rouge allemande n'a pas hésité à provoquer les désagréments dont il a déjà été fait état, au-delà des propres frontières territoriales de la RFA, en distribuant toute une série d'affiches sur lesquelles la Croix-Rouge allemande et son organisation de la jeunesse demandaient instamment la ratification, par exemple à l'occasion du Séminaire international «Croix-Rouge, Jeunesse et Paix» organisé à Moscou ou lors de la Seconde Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix, qui a eu lieu en septembre 1984 à Aaland/Stockholm.

Le président de la CRA a en outre participé à de nombreux échanges de vue avec des membres du gouvernement allemand pour examiner la question de la ratification des Protocoles additionnels et n'a cessé de rappeler que si ces problèmes pouvaient être renvoyés à plus tard, ils ne pouvaient en tout cas pas être purement et simplement laissés dans les tiroirs!

Dix ans après la signature des Protocoles additionnels, les membres et amis de la CRA font maintenant état d'une impatience de plus en plus grande. Alors qu'un nombre toujours croissant d'Etats politiquement proches ou alliés de la République fédérale ont déjà ratifié les Protocoles additionnels, faisant pratiquement de la RFA un îlot juridique où l'évolution du droit international humanitaire a suivi un autre cours, les Etats-Unis annoncent tout à coup qu'ils ne ratifieraient pas le Protocole I. Pour la Croix-Rouge allemande, tous les efforts déployés en vue d'une large diffusion du droit international humanitaire seraient aujourd'hui réduits à néant si les superpuissances, qui jouent un rôle déterminant à l'Est comme à l'Ouest, n'acceptaient pas les Protocoles. Aussi le président de la CRA a-t-il multiplié les démarches pour inciter ses collègues des pays de l'Est et des pays occidentaux à user également de leur influence auprès de leurs gouvernements respectifs. Il a, dans cette entreprise, rencontré un écho très favorable, y compris et surtout, au sein des Sociétés de la Croix-Rouge des pays socialistes.

Le président de la Croix-Rouge allemande a l'intention de continuer à insister auprès du gouvernement de la République fédérale jusqu'à ce que les Protocoles additionnels de 1977 aux Conventions de Genève soient

finalement ratifiés. Il est d'ailleurs encourageant de savoir que les principaux représentants politiques de la République fédérale d'Allemagne s'approprient à faire des déclarations d'intention positives à ce sujet. Autres signes réconfortants, observés ceux-ci à l'échelon international: le fait que la 76^e Conférence interparlementaire de Buenos Aires, en octobre 1986, et que la 41^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en novembre 1986, aient permis de dégager un large consensus en faveur de la ratification et que la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge soit également parvenue à exprimer un point de vue commun, positif et acceptable, sur cette question.

Andreas von Block-Schlesier

Chef de Cabinet

*du Président de la Croix-Rouge allemande
dans la République fédérale d'Allemagne*
